

Loi pour faire droit à Lewis Coit Dargavel. Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1930.

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du seizième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Je tiens à vous exprimer mon appréciation sur la célérité avec laquelle vous avez expédié les délibérations de la session du Parlement qui vient de s'achever et pour le soin que vous avez apporté à l'exécution de vos devoirs absorbants.

C'est une source de satisfaction de constater qu'il a été possible d'effectuer une nouvelle réduction des impôts ainsi qu'une diminution importante de la dette publique.

L'amélioration de la situation financière du Canada a marché de pair avec celle qui s'est fait constamment sentir dans l'état financier des chemins de fer Nationaux du Canada, et avec l'essor soutenu de nos industries manufacturières et de notre commerce domestique et étranger. Les mesures législatives adoptées pour l'élaboration d'un nouveau programme étendu de construction d'embranchements par les deux réseaux ferroviaires, pour l'acquisition par le réseau National du Canada de certaines lignes de chemin de fer en diverses provinces, pour l'établissement d'installations terminales adéquates à Montréal, pour le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson et des ouvrages du havre à Fort-Churchill, et celles qui ont été sanctionnées en vue d'octroyer de nouveaux prêts aux commissaires de nos havres nationaux, indiquent assez que vous avez reconnu la légitimité de la demande urgente qui s'est exercée en faveur de facilités de transport et de commerce plus adéquates.

La politique tendant à favoriser l'expansion du commerce en aidant à l'établissement de services de navigation à vapeur entre le Canada et l'étranger a été abondamment justifiée. Le service National du Canada, inauguré l'an dernier entre le Canada et les ports de l'Amérique du Sud, a nécessité l'adjonction d'un plus grand nombre de navires qu'on ne l'avait d'abord jugé nécessaire. Par ailleurs, le service de navigation avec les Indes occidentales a provoqué un mouvement d'exportation sans cesse grandissant. Des dispositions ont été prises pour accroître le service de navigation avec les ports de l'Afrique du Sud et aussi en vue d'établir une nouvelle liaison avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il a été prévu également à l'augmentation du nombre des commissaires du commerce à l'étranger.

Pour faire suite à l'enquête complète et au rapport unanime du comité permanent de la Chambre des Communes chargé d'étudier les questions ressortissant à l'agriculture et à la colonisation, des modifications ont été apportées

à la Loi des grains du Canada en ce qui concerne l'emmagasinement, l'expédition, le mélange, l'inspection et le classement des céréales, mesures qui, espère-t-on, tendront à mieux protéger les types légaux de céréales canadiennes et à procurer des avantages aux producteurs.

En vue de perfectionner le régime électoral actuel un comité spécial de la Chambre des Communes a été chargé d'examiner la Loi des élections fédérales et la Loi des enquêtes sur les manœuvres frauduleuses. Après avoir consacré beaucoup de temps et d'étude aux divers sujets qui lui ont été soumis, ce comité a aussi présenté un rapport unanime dont les recommandations ont donné naissance à d'importantes modifications à la Loi des élections fédérales. Au nombre des autres modifications introduites par cette législation, une disposition a été adoptée afin de confier à l'avenir la nomination des officiers-rapporteurs au directeur général des élections, et de pourvoir au choix d'une méthode plus efficace dans la préparation des listes électorales dans les centres urbains.

Parmi les autres mesures législatives qui ont été sanctionnées se trouvent des projets de loi concernant des pensions de retraite aux employés des chemins de fer Nationaux du Canada, ainsi que des modifications à la Loi relative aux drogues narcotiques, à la Loi des pêcheries, à la Loi des assurances et à la Loi des jeunes délinquants.

Le rapport de la Commission royale instituée pour examiner la question des rajustements financiers se rattachant au transfert à la province du Manitoba de ses ressources naturelles a été déposé sur le bureau de la Chambre des Communes. Ce rapport servira de base aux négociations qui auront lieu entre le gouvernement du Dominion et celui de la province pour la conclusion d'une entente définitive.

Une convention postale, récemment conclue entre le Canada et la France, a pourvu à l'abaissement du tarif postal entre ces deux pays.

Le Parlement a donné son approbation au traité général pour la renonciation à la guerre, au protocole interdisant l'usage à la guerre des gaz asphyxiants, délétères ou autres gaz, et des méthodes bactériologiques de guerre. Il a aussi approuvé la convention et le protocole entre le Canada et les Etats-Unis concernant les chutes et la rivière Niagara.

Membres de la Chambre des Communes:

Je vous remercie des crédits généreux que vous avez votés pour le service public.

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Il y a lieu de remercier vivement la Providence pour les progrès accomplis depuis quelques mois par la convalescence de Sa Majesté. Je partage votre sincère espoir que la complication qui est survenue dans l'état de Sa Majesté soit de brève durée et que la santé lui soit sous peu complètement rendue.

En prenant congé de vous en ce moment, je prie la Divine Providence de répandre ses bénédictions sur vos labeurs.